



AGENT DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

DEFINITION Agent en tenue exerçant des missions de Police judiciaire et de police administrative sur le territoire de la commune.

SERVICE Police Municipale

DIRECTION Poste sous l'autorité du Chef de Service de la Police Municipale

CATEGORIE C

FILIERE Police

GRADE Gardien-Brigadier

Exécute dans la limite de ses attributions et de son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci lui confie en matière de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

S'assure de l'exécution des arrêtés de police du Maire et constate par procès-verbaux les infractions aux dits arrêtés.

Constata par procès-verbaux les infractions au code de la route qu'il est habilité à constater.

SAVOIR-FAIRE Seconde et rend compte à l'officier de police judiciaire territorialement compétent de tous crimes, délits ou contraventions dont il a connaissance.

Assure une relation de proximité avec la population Il a un rôle de conseil et d'assistance auprès des administrés.

Rend compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.

Par sa présence dans les quartiers, il participe aux actions de prévention de la délinquance.

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire:

Par courriel : recrutement@montigny78.fr

Par voie postale : Hôtel de Ville

Direction des Relations Humaines
66, rue de la Mare aux Carats
78180 Montigny-le-Bretonneux

PROFIL	Agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale au grade de Gardien-Brigadier ou grade relevant de l'échelle C2
SAVOIRS	<p><u>Compétences techniques :</u> Formations obligatoires (initiales et continues) Connaissance des codes et règlements relatifs à l'exercice de la profession</p>
APTITUDES	<ul style="list-style-type: none"> - Diplomatie - Disponibilité - Esprit d'équipe - Réactivité - Assiduité - Capacité d'analyse
	<p>Poste à temps complet</p> <p>Amplitude de 10 heures établies mensuellement sur le planning de travail selon les vacances suivantes : Pour les agents exerçant de jour : 7h à 17h00 Pour les agents exerçant de nuit : 16h à 2h00</p>
SPECIFICITES	<p>Ponctuellement les horaires définis peuvent varier en fonction des manifestations ou évènements particuliers</p> <p>Autorisation préfectorale pour le port d'armes des catégories B et D telle que pistolet semi-automatique 9x19, pistolet à impulsions électriques, aérosol gaz CS et bâton de défense de type matraque télescopique Port de la caméra piéton et déclenchement de l'enregistrement lors des interventions de toute nature</p>

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire:

Par courriel : recrutement@montigny78.fr

Par voie postale : Hôtel de Ville
 Direction des Relations Humaines
 66, rue de la Mare aux Carats
 78180 Montigny-le-Bretonneux